

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2014/13 Paraphe : <i>FS</i>
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU <i>Délibération n° DB2014/09</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24

Présents : 16

Votants : 17

POUR : 17 (100%)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le vingt-neuf janvier deux mille quatorze, à 18h45, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET.

Date de la convocation : 21/01/2014

Mme Cambier-Jonval est élue secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Régine BRUSA, Françoise BUSQUET, Nathalie CAMBIER JONVAL, Françoise CAPPELLE ; Béatrice FABRITIUS ; Pascale MELIN et Messieurs Claude ANCELME ; Jean-Paul BOUILLEAUX, Jacques BOUILLON, Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER CLEMENT ; Dominique GUERIN, Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gildas THIEBAULT.

Représenté : M. Philippe ETIENNE donne pouvoir de vote à Mme MELIN

OBJET : TRAVAUX CONSTRUCTION PISCINE – ATTRIBUTION DE MARCHE

Vu les délibérations n°DB2013/45 du Bureau en date du 18/12/2013 et n°DC2013/95 du Conseil de Communauté en date du 18/12/2013 attribuant une partie des lots du marché de travaux de construction d'un centre aquatique,

Considérant que le Conseil de Communauté en date du 18/12/2013 a pris acte des lots attribués par le Président et le Bureau en fonction des délégations, et que les lots 6 « Cloisons/Doublages/Faux-Plafonds » et 12 « Plomberie/Sanitaires » n'ont pas fait l'objet d'offres ;

Considérant que les lots 6 et 12 ont fait l'objet d'une relance en procédure négociée ;

Considérant l'avis remis par la commission d'appel d'offres en date du 29/01/2014 ;

Après en avoir délibéré, le BUREAU :

- ATTRIBUE le lot n°6 « Cloisons-Doublage-Faux Plafonds » à l'entreprise BULCOURT-AUBRY pour un montant HT de 123 631,36 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

